Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat issu des élections de mars décidera du sort du métro M2, dont le financement a été optimisé

Le Conseil d'Etat s'était donné un temps de réflexion à propos de la réalisation du mé-tro M2 Ouchy - Epalinges, dont le coût est arrêté à 590 millions de francs. Il a décidé de ne pas sceller le sort de ce projet à deux mois de la fin de la législature, mais de laisser le gouvernement issu des élections de mars prochain en décider. Un nouveau système de financement diminue la mise à disposition de liquidités par l'Etat en fai-sant intervenir la Ville de Lausanne et la société Lausanne-Ouchy SA.

On se souvient qu'au printemps 2001, le Conseil d'Etat avait décidé de reporter à janvier 2002 sa décision sur la poursuite ou l'abandon du projet de Métro M2. Sans en remettre en cause l'importance et la nécessité, il jugeait prématuré de prendre une décision au vu de la situation financière du canton et de l'étendue du besoin de financement du projet.

Le Département des infrastructures a développé dans l'intervalle avec la Commune de Lau-sanne, et en collaboration avec les Transports publics de la région lausannoise, futurs ex-ploitants du métro, un nouveau mode de financement. Le montant total de l'investissement, de 590 millions de francs, sera cas échéant assuré

1. par un prêt de l'Etat de Vaud de 375.5 millions de francs à la société Métro Lausanne-Ouchy SA, propriétaire de la ligne actuelle et future propriétaire du métro M2

2. par une garantie de 114.5 millions de francs de l'Etat à la société Métro Lausanne-Ouchy SA pour le financement, cas échéant par crédit-bail (leasing), du matériel roulant

3. par une garantie de 100 millions de francs de la Commune de Lausanne à la société Métro Lausanne-Ouchy SA pour le solde du financement.

Si le coût économique du projet et l'effet financier pour les collectivités publiques ne sont pas sensiblement modifiés par cette structure de financement, la nécessité d'emprunt de l'Etat de Vaud est diminuée de plus de 200 millions de francs.

Une participation de la Confédération est désormais acquise sur le principe. Elle sera prélevée sur l'enveloppe de 155 millions de francs destinée aux projets d'agglomération pour les années 2002 à 2005. Le montant de cette participation viendra en diminution du prêt de l'Etat.

Le Conseil d'Etat a estimé inopportun de se prononcer sur ce dossier à deux mois de la fin de la législature. Il appartiendra donc au Conseil d'Etat issu des élections de mars prochain de décider définitivement de la poursuite ou de l'abandon de ce projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 2002

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 00 Pierre Imhof, responsable de la communication M2, tél. 021 316 70 05 et 079 253 47 87